

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts ont été convoqués par M AUGER Christophe, maire, pour le vingt un avril deux mil vingt-six à 20h30.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2026
3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation
4. Désignation des représentants permanents à Vendée Expansion - SPL
5. Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts (CCID)
6. Nomination des représentants pour siéger au GIP (Groupement d'Intérêt Public) GEO VENDEE
7. Désignation des représentants à la commission de contrôle des listes électorales
8. Marché de travaux sur la voirie communale 2026 – remise des offres
9. Questions diverses

SEANCE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-un avril, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des-Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 20h30 en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Christophe AUGER, maire.

Nombre de membres en exercice : **15** Présents : **15** Votants : **15**

Date de convocation : **17/04/2026**

Date d'affichage : **23/04/2026**

Etaient présents : AUGER Aurélie, AUGER Christophe, AUGER Frédéric, DESMIER Jean-Louis, DONEY Yannick, GAUTOURNEAU Ludovic, HAMDI Marine, LECERF Vincent, MARTINEAU Maryline, PAIN Céline, POTET Jean-Christophe, RENAUDET Ophélie, TEXIER Morgane, TOURNIER Alexis, VALET Jean-Claude.

Secrétaire de séance : DESMIER Jean-Louis

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur DESMIER Jean-Louis est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 17 avril 2026 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2026.

3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2026/03/D24 du 24 mars 2026, il a été donné au maire des délégations pour faciliter l'administration de la commune.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises au titre de cette délégation. Il est indiqué ci-dessous les décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- Devis BOUTIN pour l'achat d'un tampon signature de Mr le Maire pour un montant de 69.90 € HT soit 83.88 € TTC,
- Devis COUDRONNIERE pour la fourniture et la suppression de matériaux pour le chantier de rénovation et d'extension des vestiaires de football pour un montant de 1068 € HT soit 1281.60 € TTC,
- Avenant n°1 sur le lot N°5 charpente/menuiseries bois pour un montant de 1068 € HT soit 1281.60 € TTC,
- Devis BIONEIO pour le traitement d'un nuisible dans les toilettes du restaurant scolaire pour un montant de 295 € HT soit 354 € TTC,
- Devis GULLEBEAUD Bâtiment pour l'agrandissement d'une ouverture sur le chantier des vestiaires de foot pour un montant de 670 € HT soit 804 € TTC,

- Devis SITADI pour la création d'une page « Culte » sur le site internet de la commune pour un montant de 80 € HT soit 96 € TTC,
- Devis SUOMA pour l'achat de marteaux + écrous pour le broyeur BERTI pour un montant de 419.16 € HT soit 502.99 € TTC,
- Devis COMELEC pour le changement du moteur pour la climatisation de la salle polyvalente « Le Casoar » pour un montant de 675.69 € HT soit 810.83 € TTC.

4. VENDÉE EXPANSION – SPL : Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société « VENDÉE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),
- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires. Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre Commune à l'Assemblée spéciale et du représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

VU le Code de commerce ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur AUGER Frédéric pour assurer la représentation de la Commune de Saint Cyr des Gâts au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

DÉSIGNE Monsieur AUGER Christophe pour assurer la représentation de la Commune de Saint Cyr des Gâts au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Saint Cyr des Gâts, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Saint Cyr des Gâts, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Saint Cyr des Gâts, toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

5. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires est effectuée par le directeur des services fiscaux dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

1. M AUGER Frédéric – 36 La Révelinière 85410 ST CYR DES GATS
2. Mme MARTINEAU Maryline – 29 Le Défend 85410 ST CYR DES GATS
3. M GUERIN Claude – 27 rue de Beauséjour 85410 ST CYR DES GATS
4. Mme AUVINET Régine – 11 Le Défend 85410 ST CYR DES GATS
5. M GILLIER Guy – 3 rue du Fief 85410 ST CYR DES GATS
6. M DESMIER Jean-Louis – 28 rue de la Gâtine 85410 ST CYR DES GATS
7. Mme FROMAGET Sylvie – 6 Les Croisettes 85410 ST CYR DES GATS
8. M VALET Jean-Claude – 10 Rue de la Gâtine 85410 ST CYR DES GATS
9. Mme GIRARD Claudie – 60 Rue de la Gâtine 85410 ST CYR DES GATS
10. M RIVIERE Francis – 24 Rue des Etangs 85410 ST CYR DES GATS
11. Mme DONEY Yannick – 43 Rue du Beugnon 85410 ST CYR DES GATS
12. M BELAUD Claude – 64 rue de la Gâtine 85410 ST CYR DES GATS
13. M LECERF Vincent – 66 Les Quatre Routes 85410 ST CYR DES GATS
14. Mme AUGER Aurélie – 54 rue de la Gâtine 85410 ST CYR DES GATS
15. M BRETON David – 2 Les Roulières 85410 ST CYR DES GATS
16. Mme PAIN Céline – 11 Le Calvaire 85410 ST CYR DES GATS
17. M BERTRAND Jean-Lou – 2 La Sablière 85410 ST CYR DES GATS
18. Mme HAMDY Marine – 77 L'Humeau Guyard 85410 ST CYR DES GATS
19. M PERRIN Jérémie – 4 rue du Grand Logis 85410 ST CYR DES GATS
20. Mme GILLIER Gislaine – 46 La Guignolière 85410 ST CYR DES GATS
21. M TOURNIER Alexis – 16 Rue du Fief 85410 ST CYR DES GATS
22. Mme BRISSEAU Marcelle – 38 Les Ribattes 85410 ST CYR DES GATS
23. M RIVIERE Julien – 23 La Forge 85410 ST CYR DES GATS
24. M BERGERON Patrick – 5 Rue du Fief 85410 ST CYR DES GATS

6. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du GIP GEO VENDEE

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine de la géo numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres, étant précisé que le GIP n'intervient pas dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique. Les membres du GIP exercent ensemble au sein du GIP des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice, dans les domaines suivants :

- L'accompagnement à la transition numérique,
- La coordination d'une stratégie territoriale en matière de géo numérique et de gestion de la donnée,
- La fourniture de solutions et de services géo numériques et de gestion de la donnée,
- La coordination de l'animation et de la promotion en matière de géo numérique et de gestion de la donnée,
- D'une façon générale, toute action relevant du secteur du géo numérique et de la gestion de la donnée, hormis dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : « Les représentants des membres du Groupement au sein de l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat »

Ces dispositions s'appliquent dans tous les cas, aussi bien en cas de renouvellement partiel ou total du conseil municipal, qu'en cas de réélection ou non d'un conseiller.

Le Conseil Municipal, en conséquence de ce qui précède, décide de nommer :

Mr VALET Jean-Claude en qualité de représentant titulaire de la commune de St Cyr des Gâts au sein du GIP GEO VENDEE ;
Mr TOURNIER Alexis en qualité de représentant suppléant de la commune de St Cyr des Gâts au sein du GIP GEO VENDEE.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr VALET Jean-Claude, titulaire et Mr TOURNIER Alexis, suppléant, aux fins :

- De représenter la commune de St Cyr des Gâts au sein du GIP GEO VENDEE,
- De siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- Et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

7. Désignation des représentants à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire informe qu'en application de l'article R.7 du code électoral modifié par le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral, il convient de désigner les représentants à la commission de contrôle des listes électorales à savoir :

- Deux conseillers municipaux : 1 titulaire et 1 suppléant
- Deux délégués de l'administration : 1 titulaire et 1 suppléant
- Deux délégués du tribunal judiciaire : 1 titulaire et 1 suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- Conseillers municipaux : Mr GAUTOURNEAU Ludovic titulaire et Mme RENAUDET Ophélie suppléante,
- Délégués de l'administration : Mme GIRARD Claudie titulaire et Mr GAUTIER Jean-Marie suppléant,
- Délégués du tribunal judiciaire : Mr RIVIERE Francis titulaire et Mme AUGER Marie-Madeleine suppléante.

8. Marché de travaux 2026 sur la voirie communale

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux suivants : travaux sur la voirie communale en enrobé à chaud : Voie communale des Basses Vallées (180 m), Voie Communale du Quaireux (130 m), Voie Communale du Chemin des Mares (285 m), Voie Communale de La Pironnière (150 m) et Voie Communale du Chemin du Moulin à Vent (220 m) ;
- Autorise le maire à signer le marché public suivant :

Entreprise EIFFAGE ROUTE – Route de La Roche – 85210 Sainte Hermine

Montant total du marché : 51 302.00 € HT soit 61 562.40 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

9. Questions diverses

Informations à relater

1- Bâtiments :

Ancien restaurant « Le Saint Cyrien »

Un rendez-vous a eu lieu le 26 mars 2026 à 15h00 à la mairie en présence de Mr et Mme ROSIER potentiels acquéreur du fonds de commerce de l'ancien restaurant « Le Saint Cyrien ». Vous avez reçu un compte rendu de cette entrevue.

Mr GIMBERT César propriétaire des bâtiments de l'ancien restaurant a déposé le 03 avril 2026 une déclaration préalable de travaux pour le changement d'ouverture rue du prieuré : changement de la fenêtre par une porte

d'entrée pour accès au futur logement à l'étage.

Foyer des jeunes intercommunal

Mr Mathéo RAMBAUD représentant « Les potins du Coin » a envoyé un mail pour rencontrer les élus du pôle de proximité afin de discuter sur la création d'un foyer intercommunal en lien avec ce dernier.

La rencontre a eu lieu le mercredi 15 avril 2026 à 20h30 à la mairie.

Le foyer des jeunes « Les potins du Coin » a créé son compte Instagram afin de faciliter les échanges avec les foyers des jeunes environnants.

Cependant, il reste à créer l'association et trouver un lieu de vie afin que des démarches administratives soient effectuées sur le pôle de proximité regroupant les communes de Marsais Sainte Radegonde, St Martin des Fontaines, Saint Valérien, l'Hermenault, Saint Laurent de Salle et Saint Cyr des Gâts.

Rénovation et extension des vestiaires de football

Un rendez-vous a eu lieu le mercredi 01 avril 2026 à 18h30 à la mairie avec l'entreprise KLEIN de Cheffois pour le choix de la faïence et du carrelage.

Les réunions de chantier, sauf exception, ont lieu tous les jeudis à 14h00 sur le site en présence des entreprises, du maître d'œuvre et de la commune.

2- Voirie :

Chemins communaux à Brébaudet

Mme Servane de BOURMONT a sollicité la mairie par le biais d'un mail en date du 01 avril 2026 pour l'entretien des chemins communaux conduisant au Chêne Tord et à la Maison Neuve. Monsieur le Maire a indiqué dans un mail en réponse que l'entretien serait effectué sous condition de l'enlèvement de la barrière et des fixations présentes sur l'un des deux chemins. Le dossier est en cours.

Traçage du parking du plan d'eau et pose d'un panneau au terrain de football

Un devis de signalisation 85 avait été signé l'année passée pour le traçage du parking du plan d'eau et la pose d'un panneau sur le terrain de football pour l'interdiction du stationnement des poids lourds. Ces travaux ont été réalisés le mercredi 08 avril 2026.

Voirie communale

Mr AUGER Frédéric indique que la voirie communale a fait l'objet de réparation par enrobé ou par dépôt de graviers par l'agent de la commune.

3- Institutions :

SIVOM

Une réunion de travail a eu lieu le jeudi 16 avril 2026 à 20h30 à la mairie de Marsais Sainte Radegonde. Le comité syndical du SIVOM a eu lieu le lundi 20 avril 2026 à 20h30 à la mairie de l'Hermenault.

Election du bureau du SIVOM :

- Président : Mme BODET Clémentine (Marsais Sainte Radegonde)
- Vice-présidents : Mme PAIN Céline (Saint Cyr des Gâts) / Mme VIOLEAU Magdeleine (St Martin des Fontaines) / Mme GUYONNET Romane (Marsais Sainte Radegonde) / Mme GUÉRESSE Ida (L'Hermenault)

SOLITOP

Mme Emilie BASSARD propose une rencontre avec le conseil municipal pour présenter les modifications d'exploitation du site de SOLITOP. La rencontre aura lieu le vendredi 22 mai 2026 à 18h00.

Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée

Le Président ainsi que les vice-présidents de la communauté de communes ont été élus lors du 1^{er} conseil communautaire d'installation le lundi 13 avril 2026 à 18h30. Voici les élus :

- Le Président : HOCBON Ludovic (Commune de Fontenay le Comte)
- 1^{er} Vice-Président : BOUCHER Yves-Marie (Commune de Petosse) en charge des finances, des ressources humaines, du numérique et des politiques contractuelles
- 2^{ème} Vice-Président : ROUHAUD Christelle (Commune de Fontenay le Comte) en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'enseignements supérieur

- 3^{ème} Vice-Président : BAUDRY Yves (Commune de Sérigné), en charge des travaux et à l'efficacité énergétique
- 4^{ème} Vice-Président : VERGNAUD Benjamin (Commune de Fontenay le Comte) en charge de l'aménagement du territoire et à l'habitat
- 5^{ème} Vice-Président : BOULARD Stéphane (Commune de Doix-Lès Fontaines) en charge de l'environnement, des transitions, des mobilités et des transports
- 6^{ème} Vice-Président : BERNARD Emmanuelle (Commune de Fontenay Le Comte) en charge de la santé et aux solidarités
- 7^{ème} Vice-Président : SAVINEAU Michel (Commune de Pissote) en charge du cadre de vie, des espaces publics et de l'agriculture
- 8^{ème} Vice-Président : DUPAS Laurent (Commune Les Velluire sur Vendée) en charge de l'eau, de l'assainissement, de la collecte et la valorisation des déchets et à l'animation territoriale
- 9^{ème} Vice-Président : LEMOINE Matthias (Commune de Fontenay le Comte) en charge du tourisme, de la culture et de la valorisation du patrimoine
- 10^{ème} Vice-Président : ARNAUDEAU Jean-Marie (Commune de Foussais-Payré) en charge des équipements et à l'animation sportive

4- Environnement :

Référent rando, vélo, organisation du balisage des sentiers pédestres d'intérêt communautaire situés sur la commune

Dans le cadre de la compétence randonnée de la COM COM, il convient d'actualiser l'organisation du balisage des sentiers pédestres d'intérêt communautaire situés sur la commune.

Le référent élu est Mr VALET Jean-Claude, le référent baliseur est Mr BELAUD Claude et les bénévoles sont Mr GIRARD Fabrice et Mr FROMAGET Bruno.

5- Vie communale :

Dossiers en cours avec l'assurance GROUPAMA

- Constat amiable avec Mr GUENICHON Mathieu responsable de la dégradation du mobilier urbain à l'entrée de la commune,
- Déclaration de sinistre liée à l'impact d'un caillou projeté par Jean-Jacques (lors de la manipulation du rototile) sur la fenêtre de Mr BLANCHET Amédée.

Formation des élus

La Maison des communes propose des formations pour les élus pour l'année 2026 et 2027.

Nouvelle entreprise

Mme DURANTIN Véronique propriétaire au 57 L'Etaudière a créé son entreprise « VDF AUTOS 85 » en tant qu'auto-entrepreneur pour l'achat et la revente de voitures. Un livre de police a été déclaré en mairie et signé et paraphé par le Maire.

Décisions à prendre

Département de la Vendée

Par courrier du 12/03/2026, le département de la Vendée sollicite une aide pour le fonds de solidarité pour le logement. Après concertation de l'ensemble des membres présents, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Futurs projets

a) Bâtiments

- **Agrandissement du bar Le Cat's Eyes »**

Mme GOICHON Catherine gestionnaire du bar le Cat's Eyes a fait la demande, par courrier du 01/04/2026, d'un agrandissement de l'établissement. Le bail commercial se termine le 31 janvier 2028.

Après concertation de l'ensemble des membres présents, le conseil souhaite donner une suite favorable à ce dossier en contactant Mme GOICHON pour approfondir ses demandes et prendre contact avec des entreprises spécialisées pour accompagner la commune dans les démarches techniques et administratives.

- **Maison des associations à rénover**

Après concertation de l'ensemble des membres présents, le conseil va étudier la possibilité de modifier le mode de chauffage.

- **Réalisation d'un local**

Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un local permettant d'accueillir des associations de gestion de la nature.

- **Eglise**

Prendre attache avec une entreprise pour vérification de la toiture car certaines tuiles bougent en fonction des intempéries.

- **Bibliothèque/Accueil périscolaire**

Prendre attache avec une entreprise pour la réparation des stores et des fissures.

b) Animation

- **Feu d'artifice du 14 juillet 2026**

Deux devis ont été demandés pour la fourniture du feu d'artifice du 14 juillet 2026 :

- 1 à l'entreprise Mille Feux
- 1 à l'entreprise Sparklight

Après concertation avec l'ensemble des membres présents, le conseil a retenu la proposition de l'entreprise Mille Feux.

Calendrier :

- Rendez-vous avec Mr VIGUIER, comptable du Service de Gestion Comptable de Fontenay le Comte et Mr BUFFET, conseiller aux décideurs locaux : le lundi 27 avril 2026 à 17h00 à la mairie
- Commission de suivi de site SOLITOP : le mercredi 29 avril 2026 à 14h30 à la mairie
- Assemblée générale de l'ODDAS : le mercredi 29 avril 2026 à 17h00 à Fontenay le Comte
- Cérémonie de commémoration de l'armistice du 08 mai
- Réunion transport scolaire le jeudi 30 avril 2026 à 18h00 salle du conseil de la COM COM

Prochains conseils :

- Mardi 19 mai 2026 à 20h30
- Mardi 23 juin 2026 à 20h30
- Mardi 28 juillet 2026 à 20h30

Le maire,
Christophe AUGER



Le secrétaire de séance
Jean-Louis DESMIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Louis Desmier.